Connaître

Violences

Les violences conjugales

Quelques chiffres

Agressions en 2018

Source de l'Observatoire national des violences faites aux femmes
disponible sur le site **www.stop-violences-femmes.gouv.fr**

- 121 femmes ont été tuées par leur (ex) partenaire, soit une femme tous les trois jours
  47 (soit 39 %) avaient subi antérieurement au moins une forme de violence
- 81 % des personnes tuées par leur (ex) conjoint en 2018 sont des femmes
- 213 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex conjoint sur une année
  Moins d'1 victime sur 5 déclare avoir déposé plainte

- 28 hommes ont été tués par leur (ex) partenaire

- 21 enfants mineurs ont été tués par l'un de leur parent dans un contexte de violences au sein du couple

Atteintes psychologiques et agressions verbales, dans les années 2014/2015

Source de l'Insee : Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints, des atteintes plus fréquentes et plus graves à l'encontre des femmes

12,7 % des femmes et 10,5 % des hommes âgés de 18 à 75 ans déclarent avoir subi durant les deux années précédentes des atteintes psychologiques ou des agressions verbales de la part de leur conjoint ou ex conjoint.

Plaintes en 2016

Source du Ministère de la justice

Les affaires de violences sexuelles traitées par les parquets en 2016 ont concerné près de 33 000 personnes :

- 38 % des affaires de viol, 60 % d'agressions sexuelles, 2 % de harcèlement sexuel.
- 7/10 : affaire classée sans suite
  (infraction insuffisamment caractérisée ou absence d'infraction)
- 3/10 : objet de poursuites

Dans les affaires enregistrées comme des viols à leur arrivée au parquet, 86 % des auteurs poursuivis le sont devant le juge d'instruction, 8 % directement devant le tribunal correctionnel après requalification de l'affaire dès l'orientation et 6 % devant le juge des enfants.

© Diocese de Grenoble-Vienne - 2020
www.luttercontrelesabus.fr

Le contexte en fonction du sexe de l'auteur

Source de la Délégation aux victimes (DAV) du ministère de l'Intérieur,
Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, 2016

Les circonstances dans les cas d'homicide au sein du couple sont la séparation (environ 50 %) et la dispute (environ 36 %). Viennent ensuite la jalousie, la folie, la dépression, la maladie de la victime, les difficultés financières, les causes multiples, la maladie de l'auteur et de la victime ainsi que les violences subies.

Définition de la violence faite aux femmes

Les violences envers les femmes s'exercent très souvent dans la sphère familiale, au sein du couple, mais elles peuvent l'être aussi dans l'espace public (transports en commun...) ou au travail (harcèlement moral, abus...).

> « *La violence à l'égard des femmes doit être comprise comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.* »
>
> *Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique (ratifiée par la France le 4 juillet 2014 et entrée en vigueur le 1er novembre 2014)*

Les types de violences

On distingue plusieurs types de violences

La violence physique : actes qui portent atteinte à l'intégrité corporelle. Elle comprend l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre.

Mettre sous la terreur : hématomes, œdèmes, bosses, brûlures, fractures...

La violence sexuelle : actes qui portent atteinte ou tentative d'atteinte à l'intégrité sexuelle. Elle correspond au fait d'imposer son désir sexuel et d'imposer par la violence la relation sexuelle.

Exhibitionnisme, viol, attouchement, pornographie, pédopornographie, proxénétisme...

La violence psychologique : actes qui portent atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre (son estime de soi, sa confiance en soi et son identité personnelle).

Rejet, humiliation, intimidation, isolement, exploitation, harcèlement, insultes, menaces répétées ("T'es bon-ne à rien !", "Regarde de quoi t'as l'air", "T'es qu'un-e incapable", "T'es qu'un-e malade", "Si tu me quittes, j'te fais la peau"...)

La violence verbale : contenu des paroles et le mode de communication qui consistent à humilier l'autre par des messages de mépris, d'intimidation ou de menaces d'agression physique.

Hurlements et vociférations, insultes, grossièretés, obscénités, injures sexuelles...

La violence économique : contrôle économique ou professionnel de l'autre.

Priver de ressources, exiger des comptes au centimes près, refuser toute dépense personnelle, interdire d'exercer un emploi salarié, détourner le salaire...

© Diocese de Grenoble-Vienne - 2020
www.luttercontrelesabus.fr

Quelques remarques

Ces types de violence peuvent être exercés séparément ou de façon cumulative. Les femmes sont plus souvent victimes de violences physiques ou sexuelles. Ces violences sont aussi accompagnées d'atteintes psychologiques et d'agressions verbales.

Les violences peuvent aussi être distinguées en trois groupes :

- les comportements de dévalorisation, de mépris et de jalousie
- les insultes ou injures répétitives
- les menaces et actions de contrôle de la personne

Le cycle de la violence conjugale

La violence peut s'immiscer progressivement dans le couple de façon cachée quasi inaperçue au départ. Puis elle commence à s'installer petit à petit par des agressions psychologiques, humiliation, isolement, contrôle, ceci pouvant s'accompagner d'agressions verbales, physiques et sexuelles.

La violence conjugale passe par plusieurs stades :

- **climat de tension** : un petit prétexte risque de déclencher une crise du conjoint, la victime fait tout pour apaiser la tension
- **explosion de la violence** : malgré tout, l'acte violent est perpétré, comme si son auteur ne pouvait l'arrêter, la victime est totalement démunie
- **justifications** : l'auteur justifie son comportement, rejette la responsabilité sur la victime "c'est de ta faute"
- **réconciliation** : l'auteur exprime des regrets, demande pardon. Il exprime son amour, fait un cadeau... Il promet qu'il ne recommencera plus et la victime veut y croire.

Ces différents stades peuvent devenir de plus en plus rapprochés, la gravité des agressions augmentant avec le temps et pouvant mener jusqu'à l'homicide ou au suicide.

Autre façon de considérer la violence conjugale : la roue du pouvoir et du contrôle

- À la périphérie de la roue, il y a le visible, les violences physiques, sexuelles, ce dont on peut être le témoin.
- À l'intérieur, il y a la violence cachée qui se manifeste par des mots, des gestes, des regards, des menaces.
- Au centre, il y a le pouvoir et le contrôle sur l'autre.

Élaborée par le Domestic Abuse Intervention Project, 202 East Superior St., Duluth MN 55802
(Pour voir la « roue de l'égalité » , allez au site **www.duluth-model.org** et cliquez sur "wheel gallery")

© Diocese de Grenoble-Vienne - 2020
www.luttercontrelesabus.fr

Pour une relation équitable : la roue de l'équité

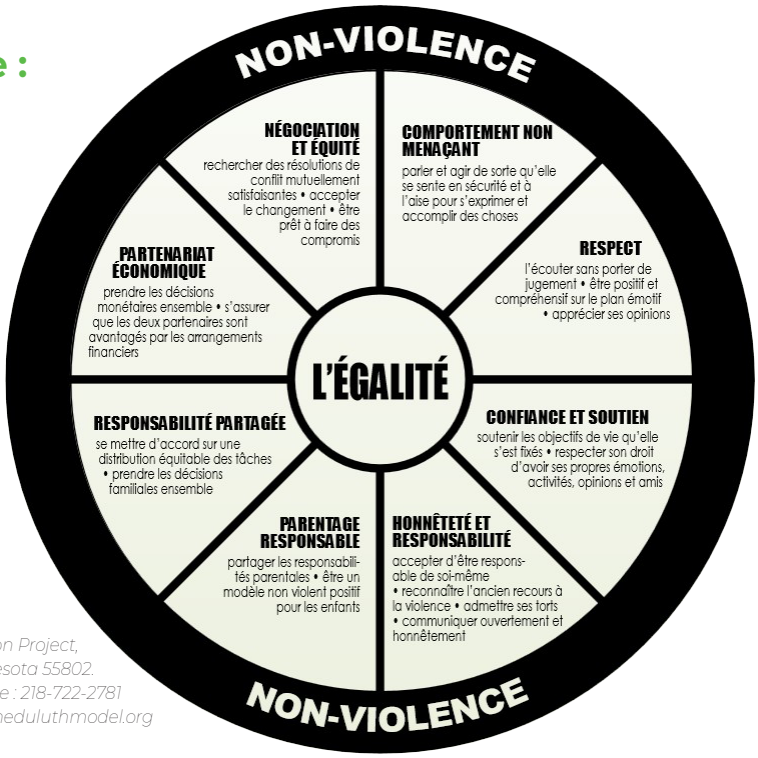

La violence est un comportement que l'on peut modifier mais avec de l'aide, des efforts et du temps.

Élaboré par le Domestic Abuse Intervention Project,
202 East Superior St, Duluth Minnesota 55802.
Téléphone : 218-722-2781
Site web : www.theduluthmodel.org

Quelques difficultés ou obstacles pour quitter son conjoint violent

- La séparation est une période à risque où les agressions peuvent devenir encore plus violentes
- Le deuil à faire de la cellule familiale telle qu'on l'avait rêvée
- Le manque d'autonomie financière
- La perte de confiance
- Le sentiment de culpabilité et de honte
- Le manque de soutien, l'isolement
- Le désir et l'espoir que l'être aimé va changer
- La peur panique de la solitude
- L'idée que comme chrétien-ne, on ne doit pas se plaindre, pas dire du mal de l'autre, supporter, endurer
- Le besoin d'idéaliser l'autre et ne pas le voir tel qu'il est

Et les enfants ?

La tension et la violence entre les parents contribuent au mal-être de l'enfant. Selon son âge, son développement et son insertion sociale s'en trouvent perturbés. Il peut aussi devenir la cible des violences ou être utilisé, manipulé par l'un ou l'autre des parents. De plus, il est souvent soumis au silence, au secret. Les éducateurs en contact avec un enfant dont l'un des parents est violent devront ouvrir le dialogue, évaluer la situation, alerter selon les cas, proposer une prise en charge spécialisée (psychologue).

Que faire ?

voir la fiche téléchargeable Violences conjugales agir et prévenir

© Diocese de Grenoble-Vienne - 2020
www.luttercontrelesabus.fr